

# CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD DU CH VITRE

Décembre-2024

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

### SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
1 - Gouvernance	<b>Prescription_01</b> (Ecart_01)	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
1 - Gouvernance	<b>Prescription_02</b> (Ecart_02)	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision de composition complète du CVS
1 - Gouvernance	<b>Prescription_03</b> (Ecart_03)	Soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel, au CVS et au conseil d'administration afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement. Délibérations et avis des instances
1 - Gouvernance	<b>Prescription_05</b> (Ecart_05)	Justifier d'un temps de travail effectif de médecin coordonnateur dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Décision d'affectation mentionnant le temps de coordination
1 - Gouvernance	<b>Recommandation_01</b> (Remarque_01)	Faire signer sa fiche de poste par la directrice afin de formaliser les missions de celle-ci.		
1 - Gouvernance	<b>Recommandation_02</b> (Remarque_02)	Élaborer une fiche de poste nominative et datée pour le médecin coordonnateur et la faire signer de son titulaire afin de formaliser les missions de celui-ci telles que précisées dans l'article D312-158 du CASF.		
1 - Gouvernance	<b>Recommandation_03</b> (Remarque_03)	Elaborer une fiche de poste nominative pour les IDE cadres de santé afin de fixer clairement les missions de celles-ci.		

1 - Gouvernance	<b>Recommandation_04</b> (Remarque_04)	Proposer à l'IDE cadre de santé de « La Maison de Santé » un parcours de formation d'encadrement.		
2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_05</b> (Remarque_05)	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS. (Recommandations ANESM/HAS « La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre –juillet 2008 – repère 4 – page 34 » et « Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées – juillet 2008 – page 17).		
2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_06</b> (Remarque_06)	Veiller à ce que l'ensemble du personnel de l'établissement impliqué dans le circuit du médicament accède à des formations spécifiques.		
2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_07</b> (Remarque_07)	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles.		
3 - Gestion des risques	<b>Recommandation_08</b> (Remarque_08)	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS. (Recommandations ANESM/HAS : « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – page 23 - décembre 2008 » et « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre » - juillet 2008 ». )		